

Première séance, mardi 24 mars 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret N° 123 relatif aux naturalisations. – Postulat P2045.08 Olivier Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable); prise en considération. – Projet de loi N° 120 modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives); entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1059.08 Commission de justice du Grand Conseil (incompatibilités et récusation); prise en considération. – Postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité); prise en considération. – Motion M1061.08 Jean-Pierre Dorand/Daniel de Roche (réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon); retrait. – Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron «Alerte enlèvement» en Suisse en 2009; dépôt. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Josef Binz, Vincent Brodard, Daniel de Roche, René Fürst, Raoul Girard, Erika Schnyder, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

M^{me} Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, est excusée.

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session de printemps, session allégée de mars 2009.

Communications

Le Président. 1. Vous trouvez sur vos pupitres une résolution déposée par les députés Jean-Denis Geinoz et Pierre Mauron, au nom des présidents de groupes. Elle concerne l'alerte enlèvement en Suisse et sera traitée demain matin.

2. Lors de sa séance du vendredi 6 mars 2009, la Commission des affaires extérieures a procédé aux élections statutaires pour la deuxième moitié de la législature 2007–2011. Elle a confirmé M. le Député Markus Bapst dans sa fonction de président et a élu M. le Député Michel Zadory à la vice-présidence de la Commission.

3. Le système de gestion des données personnelles des député-e-s a été amélioré. Sous la rubrique «Organisa-

tion» du site Internet du Grand Conseil, vous trouverez les fiches personnelles de chaque député, avec photo, ainsi que la disposition des places dans la salle permettant d'accéder directement à la fiche personnelle des député-e-s.

4. Comme vous le savez sans doute déjà, M^{me} Engheben, notre secrétaire générale, a été nommée chancelière d'Etat du canton de Neuchâtel. Je tiens à la féliciter pour cette élection. Le Bureau proposera en temps voulu au Grand Conseil les candidats au poste de secrétaire général-e du Grand Conseil.

5. Enfin, je vous informe encore que le Secrétariat du Grand Conseil a engagé au 1^{er} mars 2009 M. Stefano Vernaglione en tant que secrétaire-huissier du Grand Conseil. L'équipe du Secrétariat est ainsi au complet. Je lui souhaite la bienvenue. M. Vernaglione est vers le poêle en faïence.

Projet de décret N° 123 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC).

Commissaire: Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 70 dossiers qui comprenaient 146 personnes, la commission a donné un préavis positif pour 57 dossiers, soit 121 personnes. La Commission ayant fait son travail constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis. A la lecture des articles, je vous commenterai quelques modifications mineures qui sont à apporter au présent projet de décret.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le président de la Commission, sinon que nous avons le plaisir d'avoir dans les tribunes du public M. Daniel Laurent. M. Laurent est le chef concepteur de la voiture électrique réalisée notamment par l'entreprise Michelin. Il travaille chez nous depuis de nombreuses années et est accompagné de M. Paul Galley qui était

¹ Texte du décret p. 504.

son directeur financier. Je me réjouis que M. Laurent puisse devenir citoyen de ce pays, ce qu'il souhaite depuis longtemps.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. La requérante présentée au cas N° 12 est divorcée. Elle a produit un extrait du jugement de divorce. Au cas N° 45, la requérante a fait une procédure de changement de nom et s'appellera désormais Martins Sandra et non plus Pinto Martins Sandra Cristina.

– Modifié (cas N° 12 et 45).

ART. 2

Le Rapporteur. Il y a ici lieu d'ajouter un troisième cas, soit M. David Leu, né le 26 novembre 1990 à Riaz, fils de M. Stéphane Leu et d'Alma Anna Leu, originaire de Hemmental, Schaffouse, qui est célibataire, étudiant et domicilié à Bulle.

Le candidat en question était compris avec son frère dans la demande de son papa. Le dossier a été examiné par la Commission le 20 novembre 2008. Etant donné qu'il est devenu majeur, il doit faire l'objet d'un acte séparé. Son nom a donc été retiré du cas N° 2 de l'art. 2, mais malheureusement pour des raisons bien indépendantes de la volonté et du travail de la Commission, le cas n'a pas été reporté sous forme de point 3 de l'art. 2 du présent projet de décret. La Commission vous propose donc de réparer cette erreur.

– Modifié (ajout d'un cas N° 3).

ART. 3

– Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'issu des délibérations, par 84 voix sans opposition. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aegy-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Feld-

mann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattiger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 84.*

Se sont abstenus:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

Postulat P2045.08 Olivier Suter/Jacques Crausaz (aménagement du territoire respectueux du développement durable)¹

Prise en considération

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Dans le contexte de la mise en œuvre des préceptes du développement durable inscrits comme principe de base de l'action de l'Etat dans la Constitution, avec mon collègue Olivier Suter, nous avons voulu par ce postulat connaître les initiatives et les mesures concrètes que le Conseil d'Etat a envisagé de prendre pour traduire les objectifs du développement durable, plus spécifiquement en matière d'aménagement du territoire.

Même si cet aménagement du territoire reste largement sous la responsabilité des communes, nous sommes d'avis que le canton doit jouer un rôle moteur pour promouvoir la prise en compte des objectifs du développement durable dans le projet d'aménagement: utilisation modérée du sol, densification de la zone à bâtir, réduction du mitage du territoire, promotion de la mobilité douce et des économies d'énergie, minimisation de l'empreinte écologique. L'ensemble de ces objectifs recouverts par le concept général de développement durable s'inscrit dans le long terme. Leur mise en œuvre est souvent moins avantageuse, plus coûteuse que les solutions à court terme, plus simples, que les décideurs locaux sont souvent tentés de choisir. Afin de s'assurer qu'ils soient mieux pris en considération, il appartient au canton de fixer un cadre de mesures qui incite les communes et les régions à inscrire leur aménagement territorial dans les objectifs du développement durable. Ces mesures peuvent être des directives figurant au plan directeur cantonal

¹ Déposé et développé le 7 novembre 2008, BGC p. 2297; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2009, p. 367.

ou dans le règlement d'application de la LATeC. Cela peut être aussi la définition de règles de bonnes pratiques, voire prendre la forme d'incitations financières à l'instar de celles consenties pour la promotion des économies d'énergie par le biais du concept Minergie ou la promotion des énergies renouvelables.

En ce qui concerne la question plus particulière des écoquartiers, nous souhaitons également connaître la position du Gouvernement sur l'opportunité de promouvoir cette forme d'urbanisation et le cas échéant quelles pourraient être les mesures à prendre pour encourager leur mise en œuvre. Dans le cadre du développement de la zone à bâtir, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, l'adoption de plans de quartiers qui intègrent les objectifs d'économie d'énergie, de mobilité douce, de choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'une organisation spatiale favorisant la vie sociale est particulièrement séduisante et mérite d'être promue.

A titre personnel, en tant que responsable d'une commune rurale, je suis particulièrement intéressé de connaître quelle pourrait être la traduction à la campagne du concept d'écoquartier actuellement expérimenté uniquement en zone urbaine.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse par laquelle il indique partager nos préoccupations. Je prends note qu'il intégrera le rapport faisant suite à ce postulat, plus particulièrement relatif à la prise en compte du développement durable dans l'aménagement du territoire au rapport faisant suite au postulat P2021, plus général, déposé par les députés Sutter et Zurkinden et déjà accepté par ce Parlement. Comme le Conseil d'Etat, je vous invite à accepter ce postulat.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). La forte augmentation de la démographie amène aujourd'hui et amènera demain le canton de Fribourg à s'occuper de manière toute particulière d'aménagement du territoire. L'arrivée de 40 000 nouveaux habitants sur le territoire cantonal à l'horizon 2025 correspond à 15 000 nouveaux logements environ et aux infrastructures et services qui les accompagnent (écoles, transports publics, routes). Le postulat de nos collègues Sutter et Crausaz demande que le canton se penche sur les questions liées à ce problème. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat et dit vouloir traiter le sujet dans le cadre de sa réflexion générale sur le développement durable. Si le fait de proposer l'acceptation du postulat satisfait l'Alliance centre gauche qui rejoindra à l'unanimité le Conseil d'Etat dans cette voie, notre groupe est surpris que le gouvernement ne juge pas utile d'entreprendre une étude spécifique sur un sujet aussi complexe.

Actuellement, dans ce canton, on gaspille des terrains, des paysages, de l'énergie dans le domaine des constructions et de la mobilité. Le canton de Fribourg est en retard sur de très nombreuses régions de notre pays en matière d'aménagement du territoire et on peine à percevoir les lignes directrices de sa politique dans ce domaine. Tout en sachant que le canton ne peut se substituer aux communes pour certaines tâches qui lui sont dévolues, nous attendons de l'Etat qu'il joue un rôle moteur dans le domaine de l'aménagement du territoire et définisse une politique sur un plan d'action

et un calendrier clairs à ce sujet. Devant l'explosion démographique qui nous attend, devant le défi qui se pose au canton, nous demandons au commissaire du gouvernement que ses services se renseignent et réfléchissent sur ce qui se fait de mieux ailleurs. Notre homonyme de Fribourg-en-Brigau est un exemple en ce qui concerne les écoquartiers.

Nous demandons que le Conseil d'Etat propose, dans le rapport qui sera fait, des solutions concrètes en matière de construction, de préservation des sols, de préservation des paysages, d'économie d'énergie et de mobilité. Il est possible, avec les connaissances actuelles, de dresser un catalogue de mesures constructives, d'informer les communes et de dialoguer avec elles pour les amener à adopter des modes de faire respectueux du développement durable. Nous demandons encore au Conseil d'Etat qu'il nous dise dans son rapport quels moyens financiers il entend mettre à disposition pour résoudre les problèmes liés à cette question.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues Olivier Sutter et Jacques Crausaz. Ce postulat va dans la droite ligne de la nouvelle Constitution fribourgeoise, en particulier de son préambule et de son article 3, du programme gouvernemental 2007–2011 et de la nouvelle LATeC qui s'inscrit dans l'optique du développement durable. Il va aussi dans le sens du postulat Zurkinden/Sutter déjà accepté par le Grand Conseil le 13 février dernier, postulat qui demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport faisant le point complet et détaillé sur ce qui a déjà été réalisé et sur ce qui reste à réaliser en matière de développement durable au plan cantonal.

Avec les postulants, notre groupe est d'avis, même si les tâches d'aménagement du territoire sont prioritairement en main communale, que l'Etat doit jouer un rôle moteur pour promouvoir un aménagement du territoire respectueux du développement durable.

Concrétiser d'avantage encore ces objectifs de développement durable, voilà ce que demande ce postulat que nous ne pouvons dès lors que saluer. Quant aux quartiers qui respectent certains principes écologiques, ils contribuent à n'en pas douter au développement durable et devraient être encouragés sous une forme à déterminer et à étudier encore.

En cas d'acceptation du postulat, notre groupe souhaite que le Conseil d'Etat se prononce également sur les mesures d'incitation qu'il serait le cas échéant disposé à mettre en œuvre pour soutenir de manière concrète une politique efficace tendant au développement durable.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe acceptera le postulat et qu'il vous demande d'en faire de même.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). En prenant connaissance de ce postulat, je me suis posé la question de savoir si je n'étais pas en train de vivre un xème épisode de Dallas ou de Top Models. En effet, si vous vous rappelez, il y a à peine un mois, nous nous sommes déjà prononcé sur un postulat de notre collègue Olivier Sutter. J'admets que l'on est en période pascale, ce qui

pourrait autoriser M. Sutter à pondre les postulats sur le développement durable de manière accélérée, mais ce postulat va exactement dans le même sens que le précédent. On surfe sur la vague. Pour le développement durable, tout est bon, on met tout dans ce bateau pour dire qu'il faut faire quelque chose.

Par rapport à ceci, sur le fond, je ne conteste pas la problématique du développement durable et de son soutien. Par contre, les outils utilisés pour faire passer ce message du développement durable me semble inappropriés et le groupe de l'Union démocratique du centre est très partagé entre le refus et l'abstention par rapport à la forme utilisée, non par rapport au fond. M. le Conseiller d'Etat a répondu de manière circonstanciée, il y a à peine un mois, à toutes les questions portant sur le développement durable et nous voilà à nouveau en présence d'un même cas, du même problème et on doit à nouveau se prononcer. La forme n'est pas idéale, le fond est bon et c'est pour ces raisons que le groupe de l'Union démocratique du centre est très partagé et donne la liberté de vote.

Glaser Fritz (PLR/FDP, GL). Le développement durable a déjà été débattu dans ce Parlement. Ce dernier l'a déclaré comme mission permanente dans la gouvernance de ce canton. Le développement durable a trois volets qui doivent être respectés. C'est un acte d'équilibre entre les volets économiques, sociaux et environnementaux. La durabilité dépend du respect des trois objectifs. L'aménagement du territoire préoccupe actuellement aussi les milieux agricoles. La raison est qu'une révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est en consultation. Les postulants parlent très peu des terres agricoles, mais leurs préoccupations ne nous sont pas indifférentes. La terre est un bien trop précieux et surtout limitée. La mise en zone à bâtir de manière généreuse, souvent avec un objectif bien précis, le développement et l'attractivité des communes ont fait perdre beaucoup de bonnes terres à l'agriculture de notre canton. Les zones à bâtir sont souvent surdimensionnées. En Suisse, on estime qu'il y a environ 60 000 hectares en zone à bâtir non utilisés. Les réflexions des postulants peuvent aider à mettre fin au gaspillage des bonnes terres agricoles sans déranger le développement économique de notre canton. Il est nécessaire de prendre conscience qu'il ne faudra pas seulement loger et mettre à disposition des places de travail, mais aussi nourrir la future population. Si dans les médias la crise financière et économique a pris le dessus sur la crise alimentaire, la dernière est toujours d'actualité. La souveraineté alimentaire devient un souci toujours plus important et les mesures comme la sauvegarde de nos surfaces d'assolement sont aussi des mesures nécessaires pour un développement durable.

Avec ces considérations, en constatant que les postulants posent les bonnes questions et en attendant des réponses convaincantes de la part du Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical vous prie d'accepter le postulat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra ce postulat à l'unanimité. Je ne vais pas revenir sur les considérations maintes fois développées dans

ce Parlement et j'attends avec impatience les réponses du Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les soucis des postulants, respectivement des intervenants de tout à l'heure, sont aussi les soucis du Gouvernement d'une manière générale. J'en veux pour preuve les éléments développés dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire où nous avons eu l'occasion de parler longuement de cette problématique. J'avais énoncé à l'entrée en matière de cette loi la problématique de la diminution des terres agricoles comme vient de le relever M. le Député Fritz Glauser qui pour moi est un problème extrêmement important. On demande au Conseil d'Etat des mesures concrètes et quel rôle il va jouer en la matière.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que les postulants l'ont bien compris, puisque dans leur argumentation ils disent très clairement: «Nous sommes conscients que l'aménagement du territoire dépend en grand partie des communes.» On pourrait donc s'arrêter là. Permettez-moi de rappeler que les mesures prévues dans la loi sur l'aménagement du territoire sont concrètes et que les mesures prévues dans le règlement d'exécution actuellement en consultation vont bien dans le sens de diminuer le grignotage des terres agricoles, objet qui me tient vraiment à coeur. Lorsque les députés déclarent que les zones à bâtir sont trop grandes, j'aimerais rappeler que j'aime bien entendre les députés et les responsables communaux, mais j'aime moins lorsqu'ils viennent en cortège demander des exceptions. Je tiens à le préciser car souvent ils viennent me dire: «M. le Conseiller, vos services sont extrêmement stricts, mais chez nous il faut faire des exceptions parce que ceci, parce que cela...» C'est un refrain que j'entends à longueur de semaines. Si j'attire votre attention, c'est pour vous dire que chaque collectivité doit se responsabiliser en la matière.

Quelles sont les mesures à prendre? Nous avons dit que nous répondrions concrètement avec un rapport faisant suite à plusieurs interventions parlementaires dont celle-ci. Je ne vais pas développer maintenant l'argumentation. Néanmoins je tiens à rappeler ici que les mesures prévues dans la loi permettent de faire du développement durable. C'est la base de la loi. Cette loi permet aussi de faire des écoquartiers, soit en zone urbaine, soit en zone agricole. C'est aussi à une autre collectivité, la commune, de prendre ses responsabilités en la matière. M. le Député Crausaz l'a bien compris, puisque dans sa commune il essaie de développer un écoquartier. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de construire de l'habitat. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de faire des écoquartiers, mais c'est le rôle de l'Etat de créer les bases et le cadre nécessaire, ce qui est fait actuellement par la LATEC et ce qui sera aussi fait par son règlement d'application. Je vous donne simplement un exemple pour l'utilisation des terres. Je suis d'avis que dans le cas de centres commerciaux, on doit éviter d'avoir des places de parc à côté de ces centres, mais on doit les intégrer dans la mesure du possible aux bâtiments.

En dernier lieu, lorsque l'on parle d'incitation financière, j'aimerais vous dire qu'en la matière, les communes peuvent détenir la réponse à cette question, parce

que qui dit utilisation parcimonieuse du sol, dit ne pas étendre les zones à bâtir. Ceci signifie ne pas étendre les infrastructures nécessaires à ces zones. Par conséquent, vous diminuez les investissements en concentrant l'habitat, en ayant une urbanisation concentrée. Je vous demande de prendre acte de ces conclusions, respectivement d'accepter ce postulat dans le sens des conclusions du Conseil d'Etat.

- Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 69 voix contre 8. Il y a 5 abstentions.
- Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 69.*

Ont voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Binz (SE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

Projet de loi N° 120 modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives)¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Bureau du Grand Conseil, la Commission de justice a étudié le projet de loi modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges. Ce projet est une suite directe à la motion urgente de la Commission de justice du 2 décembre 2008. La Commission de justice remercie le Conseil d'Etat d'avoir réagi si vite à sa motion et d'avoir choisi une procédure accélérée, c'est-à-dire de soumettre ce projet de loi sans demander la prise en considération de la motion préalablement. A l'unanimité, la Commission de justice vous demande d'accepter le projet de loi. Il ne s'agit que d'un article des dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges. Cet article permettra au Grand Conseil de procéder à des réélections collectives de juges. Nous pouvons tous admettre que ces nombreuses réélections perturbent les séances du Grand Conseil et nécessitent un tas de papiers. Le nouvel article permettra donc des réélections collectives de juges à deux conditions: le poste n'a pas été mis au concours par le Conseil de la magistrature et, conséquence logique, le vote n'a pas lieu au scrutin uninominal. De plus, le Grand Conseil aura toujours la possibilité d'extraire un cas de réélection déterminé pour demander des propositions supplémentaires (art. 155 LGC). Les droits du Grand Conseil ne sont donc pas restreints par le projet. En principe, la loi sur le Grand Conseil ne prévoit que deux types de scrutin pour les élections: l'élection uninominale et l'élection par scrutin de liste. Le projet de loi ne correspond pas à l'une de ces deux possibilités. Cependant, ces réélections se dérouleront par l'acceptation d'un décret qui contiendra les noms et les fonctions des personnes à réélire. Il s'agira d'une procédure similaire à celle des naturalisations. Il n'y a donc pas de contradiction à la loi sur le Grand Conseil et s'il y en avait, la nouvelle disposition serait considérée comme loi spéciale qui déroge à d'autres dispositions. Il faut aussi souligner que la nouvelle disposition déploie ses effets seulement pendant une période transitoire. Jusqu'à la fin 2012, tous les juges nommés ou élus selon l'ancien droit auront été confirmés dans leur fonction. Pour 2009, 95 réélections sont prévues, pour 2010, 46, pour 2011, 75 et pour 2012, 30. La nouvelle disposition facilitera donc de manière substantielle le travail des scrutateurs à partir de son entrée en force.

Le Commissaire. M. le Rapporteur a très bien résumé le problème, d'une manière je dirais exhaustive. Je peux me restreindre à quelques phrases. Donc effectivement, votre Commission de justice a déposé cette motion urgente le 2 décembre de l'année passée. Le Grand Conseil a accepté l'urgence le surlendemain

¹ Message pp. 473 ss.

et, au lieu de venir avec une réponse à cette motion, le Conseil d'Etat vous propose cette modification des dispositions transitoires de la loi sur l'élection des juges. Plus spécialement, on aimerait ajouter un article 18, alinéa 1^{bis} où on modifie, on simplifie dans le sens de la motion, la réélection des juges qui ont été élus selon l'ancien système, c'est-à-dire encore nommés par le Collège électoral pour une durée déterminée. Et deuxième condition, il faut qu'il n'y ait pas eu de mise au concours par le Conseil de magistrature. Donc, vous savez que le Conseil de la magistrature examine ces réélections et s'il trouve qu'un juge n'a pas fait ses preuves, qu'il faudrait le mettre en doute, à ce moment-là, le Conseil de la magistrature peut mettre au concours son poste. Donc, ces cas-là ne sont pas visés par la modification.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical, estimant la procédure de réélection des juges au système uninominal insatisfaisante, avec de nombreuses interruptions de séances, soutient à l'unanimité l'entrée en matière et la modification de loi permettant une réélection collective des juges dont la fonction n'a pas été mise au concours et ceci dans un souci d'efficience.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Aucune remarque de la part du groupe de l'Union démocratique du centre. Le message du Conseil d'Etat est suffisamment explicite pour vous permettre d'accepter l'entrée en matière de ce projet de loi, tout comme son contenu. Son application sera sans doute appréciable pour nous les députés, mais aussi pour les juges qui devront être confirmés dans leurs fonctions ces deux ou trois prochaines années.

Le Rapporteur. Je remercie les deux intervenantes et je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée.

Le Commissaire. Je remercie également. Je n'ai rien à ajouter.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 18 AL. 1^{bis} (NOUVEAU)

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Il est à espérer que l'entrée en vigueur aura lieu dès que possible.

Le Commissaire. Oui, donc même dans un délai impossible. On aimerait fixer l'entrée en vigueur le 1^{er} mai de cette année, pour qu'à la session de mai, vous ne procédiez plus aux réélections selon le système actuel. Le problème est qu'il faut publier. Le Conseil d'Etat devrait se réunir pour décider de l'arrêté de publica-

tion. Il faut que ce soit publié ce vendredi pour que le délai référendaire expire à la fin avril. Et le Conseil d'Etat est d'accord de prendre une décision, peut-être par voie de circulation, pour qu'effectivement ça puisse entrer en vigueur le 1^{er} mai de cette année.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 81.

Motion M1059.08 Commission de justice (incompatibilités et récusation)¹

Prise en considération

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Die Justizkommission dankt dem Staatsrat dafür, dass er beantragt, die Motion von 5. September 2008 für erheblich zu erklären. Eigentlich hätten wir es begrüsst, wenn die entsprechenden Gesetzesänderungen möglichst bald durchgeführt worden wären. Auf der anderen Seite ist es verständlich, dass der Staatsrat die entsprechenden Gesetzesänderungen im Rahmen der Gesamtrevision des Gerichtsorganisationsgesetzes unterbreiten will. Wegen der neuen eidgenössischen Zivil- und Strafprozessordnung muss ja das Gerichtsorganisationsgesetz grundlegend überarbeitet werden.

Ein Ausgangspunkt für die Motion der Justizkommission war ja der Fall der Friedensrichterin des Glanebezirks. Es hat sich gezeigt, dass die Bestimmungen des Gerichtsorganisationsgesetzes betreffend Unvereinbarkeit im Falle von Berufsrichtern, die für einen Teilzeitposten gewählt sind, zu rigoros sind. Interessenkollisionen könnten auch durch Ausstand im Einzelfall behoben werden.

Die Justizkommission ersucht Sie, die Motion für erheblich zu erklären. Der Inhalt der Motion wird in die Gesamtrevision des Gesetzes über die Gerichtsorganisation einfließen.

Je change maintenant de chapeau et je parle au nom du groupe démocrate-chrétien qui, à l'unanimité, vous invite à approuver cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical est favorable à la motion déposée par la Commission de justice.

Il estime aussi que les règles d'incompatibilité doivent être revues pour mieux tenir compte des changements de notre société dans laquelle, justement, de plus en plus de gens travaillent à des fonctions à temps partiel. Il estime toutefois que les questions d'incompatibilité doivent être analysées de façon approfondie, en prenant en compte l'ensemble des lois qui contiennent des règles d'organisation judiciaire, pour concevoir un système cohérent. La seule modification des articles 48 et suivants de la LOJ risquerait d'aboutir à des situations inattendues et encore plus choquantes que celles que nous connaissons. Comme le Conseil d'Etat, on doit admettre qu'il n'est pas possible de toucher à ces dispositions sans modifier d'autres lois, ce qui risquerait de ne pas se faire avant la sortie de la nouvelle loi d'organisation judiciaire, soit le 1^{er} janvier 2011.

Par conséquent, le groupe libéral-radical suivra la position du Conseil d'Etat et acceptera cette motion.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter cette motion.

Le problème s'est accentué avec l'engagement de juges professionnels à temps partiel (50 ou 70%). Je pense ici notamment aux juges de paix, aux juges à

la Chambre pénale des mineurs ou aux présidents de tribunaux d'arrondissements. Evidemment, on ne peut pas exclure ou interdire une activité lucrative pour l'autre 50% ou 30%. Selon l'avis du Conseil d'Etat, qui partage donc celui de la Commission de justice, le règlement et la pratique actuels sont trop rigides, «zu rigoros» comme l'a dit M. le Député Studer. Selon le principe de proportionnalité, il faut prendre les mesures nécessaires, et pas plus que nécessaires, pour garantir l'indépendance et l'impartialité du juge. Là, comme le Tribunal fédéral l'a clairement dit dans son arrêt qui concerne M^{me} la Juge de Paix du district de la Glâne, il suffit de se référer de cas en cas aux règles de récusation au lieu de faire des règles rigides d'incompatibilité – der Unvereinbarkeit.

Le Conseil d'Etat est donc d'accord d'assouplir ces règles et il remercie la Commission de justice d'accepter qu'on le fasse dans le cadre de la refonte totale – der Gesamtrevision – de la loi d'organisation judiciaire. C'est un très grand chantier, mais nous allons saisir le Grand Conseil vers la fin de cette année. Dans ce cadre-là on va donc réviser également ces questions d'incompatibilité.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 69 voix sans opposition ni abstention.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boshung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jélk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 69.

¹ Déposée et développée le 5 septembre 2008, BGC p. 1655; réponse du Conseil d'Etat le 17 février 2009, BGC mars 2009 p. 517.

Postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse favorable au postulat que j'ai déposé.

Je remarque avec satisfaction qu'il partage mes préoccupations mais aussi celles de la commission de sécurité du parti démocrate-chrétien fribourgeois sur la sécurité lors de diverses manifestations, notamment sportives et culturelles. Ce postulat demande en premier lieu l'établissement d'un rapport sur les mesures existantes en matière de sécurité lors de telles manifestations ainsi que sur la répartition des compétences et des frais dans ce domaine. La réponse du Conseil d'Etat donne un aperçu, non exhaustif par définition, de ces mesures et propose de les coordonner avec des mesures sanitaires. Le texte qui vous est soumis aujourd'hui propose un pas supplémentaire soit l'élaboration d'un concept global de sécurité.

Un concept global

Il s'agit de mener une réflexion globale impliquant divers intervenants avec, chacun, des compétences propres: les préfets, la police, mais aussi des représentants des milieux sportifs et associatifs, des spécialistes de la violence, etc. Le but visé est de créer un cadre où pourront s'inscrire les diverses mesures nécessaires (préventives, répressives et financières). Ce cadre pourra constituer, comme le dit le Conseil d'Etat, un outil de travail pour les acteurs concernés par les questions de sécurité lors de manifestations. Celui-ci propose d'intégrer une ou deux personnes de la Direction de la santé pour l'aspect sanitaire, ce qui paraît très judicieux.

Un concept sur la sécurité

La sécurité dans les stades, aux abords des stades ainsi que lors de manifestations culturelles et villageoises est un élément essentiel au bon déroulement de ces événements. Il est de la plus haute importance que tout un chacun, jeune ou âgé, seul ou en famille, puisse en toute quiétude soutenir son équipe favorite ou son groupe de rock préféré, sans risquer de se retrouver pris dans une émeute venue se greffer sur l'événement. Ce postulat demande enfin la possibilité d'élargir ce concept au niveau intercantonal. Je relève à ce titre que, depuis son dépôt, a été mis en consultation l'avant-projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Je pense que la collaboration intercantonale rend le système plus efficace. Elle met également les clubs sportifs et autres associations sur un certain pied d'égalité, ne pénalisant pas les clubs des sociétés fribourgeoises par rapport à leurs homologues des autres cantons.

Ce que je vous propose aujourd'hui c'est non seulement l'établissement d'un inventaire et l'éventuelle mise à jour des mesures existantes en matière de sécurité, mais une réflexion globale avec l'établissement d'une structure. Le contenu de ce cadre ne pourra être figé une fois pour toutes mais sera parfois remis à jour

en fonction de l'évolution du genre des manifestations et du type de problèmes qu'elles pourraient engendrer; les botellones par exemple sont un nouveau type de manifestations.

Je vous remercie de votre attention et vous remercie de soutenir ce postulat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je trouve très bien que, malgré une directive de l'Etat déjà en place et un avant-projet en consultation, l'on se penche sur la sécurité des manifestations. Certaines communes le font déjà par des demandes de renseignements approfondis. Nous avons bientôt en place la police de proximité. Par exemple, la loi pourrait obliger la police de proximité à être vraiment de proximité, comme on l'avait demandé. La loi pourrait également régler des problèmes financiers, à savoir qui paie cette sécurité et quelles sont les exigences de sécurité obligatoires pour une grande manifestation comme pour une petite manifestation. Dans leurs réponses formelles, les communes pourraient refuser l'autorisation si l'organisateur ne répond pas aux critères de la loi. Lors de grands événements, il pourrait aussi y avoir des exceptions pour financer la sécurité, comme le fait le canton de Neuchâtel pour la manifestation de Didier Cuche samedi.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à la grande majorité, va soutenir ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les requêtes formulées par ma collègue de gauche, Gabrielle Bourguet, sont parfaitement légitimes car elles traduisent certaines réflexions émanant d'une observation, d'une analyse et du constat que tout un chacun peut faire, certes, au vu de ce qui se passe actuellement lors de certaines manifestations d'envergure dans notre canton.

A ce sujet, nous pouvons déjà prendre en compte les prestations que nous fournit l'association REPER créée en 2006, issue de la fusion de la LIFAT et du RELEASE. Cette association a été mandatée par le Conseil d'Etat pour notamment, je cite: «promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse des habitants de ce canton». REPER dispose à ce jour d'un effectif de trente-six personnes, réparties en cinq équipes, formées d'animateurs, d'éducateurs, d'enseignants, d'infirmiers en santé publique, de maîtres socioprofessionnels, de travailleurs sociaux et bien sûr de psychologues. Tout ce monde est notamment à disposition des organisateurs de fêtes et d'une large palette de personnes concernées par des événements sportifs, culturels ou autres. On intervient même sur les sites des manifestations par des conseils et des modules d'organisation structurant les événements pour que tout se déroule le mieux possible. Evidemment, on ne peut pas parer à tous les débordements et il est dramatique de constater que certains jeunes ne connaissent plus la mesure du raisonnable. Les comas éthyliques relevés dans certaines fêtes sont là pour tirer la sonnette d'alarme. Dans ce sens-là, la manière de consommer a profondément changé. Chers collègues, qui d'entre nous peut certifier qu'il est toujours rentré hi-tech d'une Bénichon ou d'une soirée de la fanfare du coin? Ne me donnez pas toute la réponse en même temps! A l'heure actuelle, on assiste cependant à une banalisation de la consommation d'alcool, spécia-

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2008, *BGC* p. 1662; réponse du Conseil d'Etat le 3 mars 2009, *BGC* pp. 522 ss.

lement des alcopops qui transportent nos jeunes dans un état euphorique où l'insouciance relativise le réel. Je ne parle pas ici du phénomène de groupe qui veut que pour être accepté dans «le club», entre guillemets, il faut passer peut-être par la biture. Heureusement, cela ne concerne qu'une petite partie de notre jeunesse. Mais parfois il faut ajouter à cela un permis de conduire fraîchement acquis et le résultat produit parfois des drames lourds de conséquences. Les manifestations à risques bénéficient déjà d'un encadrement ad hoc. J'ai été informé récemment, par exemple, que le carnaval de Broc pouvait compter sur la présence de vingt agents de sécurité ainsi que des agents de notre police cantonale.

Nous devons donc peaufiner les concepts existants, les valider, les faire accepter et surtout les mettre en action lors de telles manifestations. Les meilleures intentions ne seront cependant que d'une redoutable inefficacité si la politique ne définit pas une ligne d'action claire et précise en dehors de toute ambiguïté. En première ligne je citerai ici les exécutifs communaux, auxquels on se réfère pour l'octroi d'autorisations de manifestations les plus diverses, et en seconde ligne les préfetures, autorités de surveillance de nos communes. A mon avis, dans certains districts les préfets doivent être plus attentifs et plus restrictifs en matière de conditions d'organisation de manifestations d'envergure. Etre populaire c'est bien, être responsable c'est mieux! Que penser d'une demande de prolongation d'ouverture d'une discothèque branchée du sud du canton, accueillant plusieurs centaines de clients, qui souhaiterait que le fameux «firabe» se fasse à 6 heures du matin dans certaines circonstances. Cette remarque ne vient pas du député que je suis, mais d'agents de police chevronnés que j'ai côtoyés récemment et qui se trouvent démotivés par rapport à des autorités préfectorales, qui les laissent pantois.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous avise qu'il faut ratisser large puisque le canton de Fribourg va certainement adhérer à un concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives conséquentes. On nous parle même d'hooliganisme! Mais sommes-nous déjà arrivés à de tels phénomènes de comportement de société? Je ne le pense pas, mais mieux vaut être prévenant.

L'Alliance centre gauche salue l'engagement du Conseil d'Etat donné dans la réponse à ce postulat et l'acceptera. Elle souhaite vivement que les acteurs concernés prennent les décisions ad hoc et les fassent appliquer sans double langage.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat grosse Bedenken, was die Sicherheit bei verschiedenen sportlichen und kulturellen Veranstaltungen betrifft und stimmt dem vorliegenden Postulat einstimmig zu.

Der Staatsrat weist in seiner Antwort auf die vorbeugenden Massnahmen gegen Gewalt hin, welche er in seiner Antwort auf meine schriftliche Anfrage aufgelistet hat. Ebenfalls erwähnt er den Vorentwurf des Gesetzes über den Beitritt des Kantons Freiburg zum Konkordat über Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen, und dass die Oberamtämänner eine Arbeitsgruppe eingesetzt haben, um diese Problematik anzugehen. Auch ist der Staatsrat bereit,

ein Sicherheitskonzept zu erstellen. Der Staatsrat ist sich also der Problematik bewusst und nimmt die verschiedenen Vorkommnisse sehr ernst.

Trotzdem: Mir geht das alles viel zu langsam und ist im Moment sehr theoretisch. Wir brauchen auch Sofortmassnahmen und dies nicht nur bei Veranstaltungen. Ich denke da vor allem auch an die Wochenenden, wo sich insbesondere an und um den Bahnhof Freiburg immer wieder gewalttätige Szenen abspielen. Dort braucht es vermehrte Polizeipräsenz.

Mir ist bewusst, dass die Polizei viele Überstunden leistet und längst nicht alle bewilligten Stellen besetzt sind. Aber man muss auch die Optik für vermehrte Anwesenheit der Polizei an Wochenenden im Sicherheitskonzept einschliessen und eventuell auch die Prioritäten anders setzen. Denn ich bin überzeugt, dass eine vermehrte Präsenz der Polizei am Bahnhof und an anderen neuralgischen Punkten viele potentielle Täter abschrecken wird und den Nachtschwärmern ein grösseres Sicherheitsgefühl gibt.

Daher fordere ich den Staatsrat auf, nebst dem von der Postulantin verlangten Sicherheitskonzept auch Sofortmassnahmen einzuleiten, damit die Freiburger Bevölkerung sich auch an Wochenenden rund um den Bahnhof Freiburg sicherer fühlt. Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem Postulat zu.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical salue la pertinence de ce postulat qui a pour objectif de créer un cadre de sécurité aux diverses manifestations qui occasionnent trop souvent et à regrets des débordements aux conséquences lourdes parfois. Il est bien que les aspects sanitaires et financiers y soient intégrés.

Le groupe libéral-radical soutiendra donc unanimement ce postulat qui devrait aboutir à un concept cantonal, qui pourrait englober un niveau intercommunal, ce qui le rendrait que plus efficace et assurerait aussi une meilleure coordination des mesures.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le postulat en faveur d'un concept de sécurité dans le cadre des manifestations déposé par ma collègue de droite, Gabrielle Bourguet, va vraiment dans le bon sens car il permettra d'éclaircir la situation et d'augmenter l'efficacité des divers intervenants.

Dans ce contexte il serait souhaitable que l'Etat, après le préavis communal, présente un seul guichet, un guichet unique pour les organisateurs, qui devrait être la préfecture. Ce dernier service coordonnerait les divers services que sont l'OPEN, l'OCN, l'ECAB, la police, la police du commerce et les aspects sanitaires. Par la suite, c'est la préfecture qui donnerait l'autorisation définitive.

Le groupe démocrate-chrétien va accepter à l'unanimité ce postulat et vous invite à faire de même.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat est d'accord avec ce postulat et je remercie la postulante de nous donner l'occasion de réaliser une étude et ensuite de vous faire un rapport d'abord sur l'inventaire des mesures existantes et ensuite sur les mesures de sécurité à prendre. Je remercie

aussi les intervenantes et les intervenants. Je constate qu'il y a unanimité.

Je rappelle que la Conférence des préfets, l'année passée quand il s'agissait d'accompagner l'Euro-Foot, a déjà mis sur pied un groupe de travail. Ce groupe de travail a étroitement travaillé avec la police, mais également avec les organisations sanitaires et d'autres structures. Il y a donc là déjà un début de travail qui est fait.

Nous espérons également améliorer la sécurité avec l'introduction de la police de proximité. Comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, il s'agit donc de mettre en réseau différentes organisations, des communes, des associations. La police de proximité sera en place d'ici deux ans. On n'est donc qu'au début.

Ensuite, il y a aussi l'aspect sanitaire. On en a effectivement, je crois, aussi discuté au Conseil d'Etat: ce n'est pas seulement une question de police, mais c'est aussi une question sanitaire. Il faut donc aussi discuter et prendre en considération ces aspects sanitaires.

En ce qui concerne les problèmes financiers, soulevés par M. le Député Genoud et également par M. Grandjean, nous avons un avant-projet de loi portant adhésion au concordat luttant contre le hooliganisme. Ce projet de loi est en consultation encore une semaine, jusqu'au 31 mars. Dans le cadre de ce projet de loi, le Conseil d'Etat vous propose une base légale pour facturer, dans certains cas, les dégâts dus au hooliganisme et les mesures de sécurité aux associations sportives ou culturelles. J'aimerais qu'il y ait un débat ici concernant la facturation de ces frais de sécurité aux clubs, respectivement aux associations, parce qu'il y a des raisons pour et contre. Il faudra que le Grand Conseil, dans un débat démocratique, prenne une décision.

Ensuite, il y a la question de M^{me} la Députée Ursula Krattinger:

Es ist schon so, dass es leider immer noch zu Gewalttätigkeiten kommt; namentlich an gewissen «neuralgischen» Punkten in der Stadt. Ich muss allerdings gestehen, dass ich jetzt vom Bahnhof Freiburg keine Neuigkeiten davon habe, dass es dort wieder zu Schlägereien gekommen wäre. Aber ich nehme Ihr Anliegen gerne auf und es ist klar, dass Prioritäten gesetzt werden müssen. Ich meine aber, dass es im Vergleich zur Zeit vor zwei, drei Jahren doch eine deutliche Verbesserung gegeben hat. Ich glaube, hier geht es in erster Linie darum, dass die Polizei vermehrt ihr Augenmerk auf Freitag- und Samstagabendveranstaltungen richtet. Ich werde dies der Polizei weitermelden.

Il reste encore l'intervention de M. Grandjean. Je vous remercie pour cette suggestion du guichet unique. C'est effectivement une bonne idée que les jeunes ou les clubs culturels voulant organiser quelque chose puissent s'adresser à un seul guichet. La préfecture, par exemple, pourrait coordonner toutes ces autorisations et ensuite éventuellement aussi les contrôles. On va donc tenir compte de cela.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, dans ce sens le Conseil d'Etat est d'accord d'accepter ce postulat et de vous présenter un rapport d'ici une année.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 89 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 89.

S'est abstenu:

Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 1.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un assesseur à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 11; nuls: 4; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée M. *Dominique Schaller*, par 78 voix.

Un juge suppléant au Tribunal de la Gruyère

Bulletins distribués: 92; rentrés: 84; blancs: 8; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période indéterminée M. *Philippe Barras*, par 70 voix. Il y a 5 voix éparées.

Un assesseur (collaborateur scientifique) auprès de la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 83; blancs: 4; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période indéterminée *M. Sebastian Schief* par 79 voix.

Un-e vice-président-e de la Chambre pénale des mineurs

Bulletins distribués: 84; rentrés: 77; blancs: 4; nul: 1; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Sandrine Boillat-Zaugg*, par 63 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Christiana Dieu-Bach*: 7, *M^{me} Simone Studer*: 1 et *M. Gérard Demierre*: 1.

Un membre de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye, en remplacement de M^{me} Erika Schnyder, démissionnaire

Bulletins distribués: 91; rentrés: 83; blanc: 1; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu pour la fin de la législature *M. Christian Marbach*, à *Düdingen*, par 78 voix. Il y a 4 voix éparses.

Motion M1061.08 Jean-Pierre Dorand/ Daniel de Roche (réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon)¹

Retrait

Dorand Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). D'entente avec mon collègue M. de Roche, qui est excusé aujourd'hui, au vu de ce qu'a dit le Conseil d'Etat, c'est-à-dire qu'une réhabilitation juridique n'est pas possible – et je ne veux pas croiser le fer constitutionnel et judiciaire avec un excellent juriste –, mais par contre, vous vous en souvenez, une réhabilitation morale le serait, au vu de cela, M. de Roche et votre serviteur retirent cette motion et vous soumettront une résolution lors de la session de mai.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Résolution Jean-Denis Geinoz/Pierre Mauron* **«Alerte enlèvement» en Suisse en 2009**

Dépôt

Le tragique enlèvement et l'assassinat de Lucie au début du mois de mars 2009 n'ont pas laissé les député-e-s du Parlement fribourgeois indifférents. Le Parlement fédéral a accepté deux motions traitant de l'alerte à l'enlèvement en septembre 2007. Le 12 mars, le Conseil des Etats a accepté par 38 voix contre 1 et contre l'avis du Conseil fédéral une motion allant dans

le même sens et déposée par le conseiller aux Etats Didier Burkhalter.

Le Conseil fédéral promet un dossier de faisabilité en 2010, ce qui ne dit encore rien sur le processus politique et juridique qui suivra.

Le dispositif «Alerte enlèvement» existe aux Etats-Unis et au Canada depuis plusieurs années. Inspiré du système «Amber Alert» créé au Texas en 1996 à la suite d'un tragique enlèvement, il a permis de retrouver 140 enfants aux Etats-Unis. La France l'a récemment adopté également, enregistrant déjà des succès, et la Grande-Bretagne le teste actuellement. D'autres pays, comme la Grèce et la Belgique, vont dans le même sens et des voix s'élèvent afin que l'on étudie l'instauration d'un réseau à l'échelle européenne.

Il s'agit d'organiser la diffusion rapide, sur l'ensemble du territoire national, d'informations précises relatives à l'enlèvement afin de provoquer des témoignages utiles de la population. Les moyens de diffusion sont très larges: tous les médias électroniques et outils Internet, les panneaux sur les autoroutes, les messages sonores dans les gares, les postes frontières et les aéroports, etc.

Dans le but de faire accélérer la mise en place d'une organisation suisse, le Grand Conseil fribourgeois demande au Conseil d'Etat:

– d'intervenir sur les plans fédéral et intercantonal en faveur d'une convention «Alerte enlèvement» applicable encore en 2009 sur l'ensemble du territoire suisse.

– de tout mettre en œuvre sur le plan cantonal afin d'adhérer à cette convention.

Les présidents des groupes parlementaires vous recommandent d'accepter cette résolution.

**Cette résolution est déposée au nom des présidents de groupes du Grand Conseil, à savoir:*

– *Jean-Denis Geinoz, président du groupe libéral-radical*

– *Jean-Pierre Siggen, président du groupe démocrate-chrétien*

– *Pierre Mauron, président du groupe socialiste*

– *Jean-Claude Rossier, président du groupe UDC*

– *Benoît Rey, président du groupe ACG.*

- La séance est levée à 15 h 20.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

¹ Déposée et développée le 16 octobre 2008, *BGC* p. 1945; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, *BGC* février 2009, pp. 354ss.